

DEMATHIEU BARD PLACEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros
Siège social : 17 rue Venizélos, 57950 MONTIGNY LES METZ
RCS METZ 493 339 279

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 MAI 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 121 450 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	121 450 euros
A l'apurement total du compte « Report à nouveau » Qui présente ainsi un solde nul	10 845 euros
A la dotation totale du compte « Réserve légale », soit Qui s'élève ainsi à 25 000 euros	18 919 euros
Et le solde soit Au compte « Autres réserves », Qui s'élève ainsi à 91 686 euros	91 686 euros

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices écoulés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la société DEMATHIEU BARD HOLDING 4
M. René SIMON



1 - BILAN ACTIF

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : DEMATHIEU BARD PLACEMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 17 RUE VENIZELOS 57950 MONTIGNY LES METZ

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/ 12/ 2024		Exercice N-1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC					
		Frais de développement	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU					
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	11 930	CV		11 930		6 459
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	427 244	BE		427 244		728 291
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH		BI				
	TOTAL (II)		BJ	439 174	BK		439 174		734 751
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY				
		Autres créances (3)	BZ	8 981	CA		8 981		8 612
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	4 573	CG		4 573		3 876
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
		TOTAL (III)	CJ	13 554	CK		13 554		12 489
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	452 728	1A		452 728		747 239	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété Immobilisations :		Stocks :			Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : DEMATHIEU BARD PLACEMENT

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)			(Dont versé :	250 000	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Écarts de réévaluation (2)			(dont écart d'équivalence :	EK	DC		
	Réserve légale (3)					DD	6 081	1 832
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3)			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	DG		
	Report à nouveau					DH	(10 845)	4 249
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	121 450	(10 845)
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	366 685	245 235
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	31 000	490 099
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	DV	5 945	5 082	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	6 761	6 804
	Dettes fiscales et sociales					DY	36 869	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	5 468	10
	Autres dettes					EA		9
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	86 043	502 004	
Écarts de conversion passif (V)					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	452 728	747 239	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	86 043	502 004
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	31 000	490 000

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : DEMATHIEU BARD PLACEMENT

Néant ☐

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC		
	Production vendue	biens		FD		FE		FF		
		services		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets			FJ		FK		FL		
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP			
	Autres produits (1) (11)						FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	7 052		5 273
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX			
	Salaires et traitements						FY			
	Charges sociales (10)						FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA			
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)						GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 052		5 273
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(7 052)		(5 273)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	718		363
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	1 212		4 574
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			6 775
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			6 775
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	32 193		8 137
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	32 193		8 137
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(32 193)		(1 362)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(39 739)		(10 845)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : DEMATHIEU BARD PLACEMENT

Néant

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	1 204 790	10
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 204 790	10
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	1 006 732	10
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 006 732	10
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	198 058	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	36 869	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 205 508	7 148
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 084 058	17 994
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	121 450	(10 845)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier	HP		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
PDTS CESSIONS IMMO FINANCIERES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	1 204 790
VNC IMMO FINANCIERE		1 006 732		
TOTAL GENERAL		1 006 732	1 204 790	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL				

ANNEXE LEGALE

Identification de l'entreprise au 31/12/2024

Désignation de la société : SAS DEMATHIEU BARD PLACEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos 31/12/2024 , dont le total est de 452 728€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 121 450 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise

Règles et méthodes comptables au 31/12/2024

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Dépréciations

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la clôture de l'exercice. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été mis en œuvre.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Trésorerie

Afin d'optimiser les placements financiers au niveau du groupe Demathieu et Bard, il existe une convention de gestion centralisée de trésorerie.

Les sommes avancées par le groupe, étant immédiatement exigibles, figurent dans le poste « Disponibilités » à l'actif du bilan.

Les sommes avancées par le groupe à la filiale figurent dans le poste "Découverts et concours bancaires" au passif du bilan.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques sont constatées dès lors qu'il apparaît une augmentation du passif externe précise quant à son objet mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

L'évaluation des provisions pour risques est réalisée en fonction de la meilleure estimation de la sortie probable de ressource nécessaires à l'extinction de l'obligation ayant généré l'existence de la provision.

Tous les passifs connus sont inclus dans les états financiers et les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans les états financiers reflètent la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.

Faits caractéristiques au 31/12/2024

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Autres éléments significatifs

Liens avec l'environnement

Consciente de ses devoirs environnementaux, la société DB PLACEMENT veille à appliquer scrupuleusement la législation en vigueur pour tout ce qui touche à ce domaine.

Risques climatiques

Le groupe DEMATHIEU BARD a adhéré au Global Compact des Nations Unies en décembre 2017 et a présenté sa première communication sur le progrès (COP) en février 2019. En rejoignant ce pacte mondial, il s'engage à respecter dix principes fondamentaux en matière d'environnement, de droits de l'homme, de normes de travail et de lutte contre la corruption.

En 2021, le groupe a ainsi défini sa politique de développement durable pour les cinq années suivantes. Celle-ci, adoptée en 2024, repose sur quatre piliers :

- Réduire son empreinte écologique, c'est-à-dire empreinte carbone et environnementale.
- Développer la construction durable, à travers la conception responsable et l'innovation durable.
- Affirmer ses valeurs RSE à travers sa politique RH, des achats responsables, la prévention et la sécurité, ainsi qu'une éthique rigoureuse
- Contribuer au développement des territoires en animant le dialogue avec les parties prenantes.

Depuis 2021, le Groupe a signé des partenariats pour développer le réemploi des matériaux et de la mise en œuvre de matériaux biosourcés.

En 2024, le groupe a lancé son analyse de double matérialité ainsi que l'évaluation à l'alignement à la Taxonomie pour compléter l'éligibilité, ont été identifiés les KPI associés au pilotage de sa performance. Il s'agit d'un ensemble de 17 indicateurs répartis dans 3 piliers : l'environnement, le social et la gouvernance. Ces KPI permettront de piloter les actions du Groupe en matière de :

- Diminution des GES
- Production d'énergie renouvelable, pour nous même et pour nos clients,
- Réemploi, rénovation, emploi de béton bas carbone,
- Responsabilité territoriale des entreprises,
- Labels et notations

La chartre environnementale du Groupe souligne son engagement face aux défis du changement climatique et les adaptations nécessaires pour y faire face.

Reconnaisances et certifications

Les différentes entités du groupe bénéficient et maintiennent plusieurs reconnaissances attestant de la performance de leur démarche RSE.

En 2024, DEMATHIEU BARD a conservé la médaille d'or pour sa performance RSE avec un score de 78/100 attribué par la plateforme de notation ECOVADIS. Ce score place l'entreprise parmi les 5% des meilleures évaluées selon 4 critères :

- Les préoccupations environnementales,
- La politique de Ressources Humaines, (formation et sécurité),
- L'éthique des pratiques
- La mise en place d'une stratégie d'achats responsables.

Le label FNTP RSE niveau « excellent » a été obtenu pour le pôle IGC en France.

Engagement pour l'avenir

Au contact quotidien des milieux naturels, le groupe est pleinement conscient des enjeux écologiques et s'engage à agir sur trois axes majeurs :

- Mobiliser ses partenaires pour réduire ensemble l'empreinte carbone de la chaîne d'activité,
- Renforcer ses pratiques environnementales à travers des actions concrètes et mesurable,
- S'adapter aux évolutions réglementaires et aux nouvelles attentes sociétales en matière de développement durable.

À la clôture 2024, la société n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

Conflit entre la Russie et l'Ukraine

Les conséquences financières directes du conflit entre la Russie et l'Ukraine sont limitées pour le groupe DEMATHIEU BARD, son exposition à ces deux pays n'étant pas significative.

Environnement économique

Le contexte macro-économique inflationniste et incertain rend le groupe DEMATHIEU BARD particulièrement attentif sur les impacts que peuvent avoir les augmentations de prix des matières premières, la hausse des coûts de l'énergie, les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement des matériaux mais également la hausse des taux d'intérêts.

Évènements postérieurs

Depuis le 31/12/2024 , date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif n'est à signaler



SECEF

DEMATHIEU BARD PLACEMENT

SAS au capital de 250 000 €

Siège social : 17 Rue de Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ

RCS Metz 493 339 279

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SARL au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy
Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independant Accounting firms)



DEMATHIEU BARD PLACEMENT

SAS au capital de 250 000 €

Siège social : 17 Rue de Venizélos - 57950 MONTIGNY LES METZ

RCS Metz 493 339 279

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024.

A l'Associé Unique de la société DEMATHIEU BARD PLACEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DEMATHIEU BARD PLACEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.





Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du le Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des



procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 19 mai 2025

Le Commissaire aux comptes
SECEF



Alain MIGOT